

Troisièmement, on peut imaginer les dimensions en pieds carrés du local loué pour servir de bureau-chef à Vancouver, si l'on sort dans la rue, en regardant de chaque côté pour voir s'il ne vient pas d'autos, et l'on compte 14 pas carrés, c'est-à-dire 1,700 pieds carrés. Est-ce là le bureau-chef d'une société milliardaire?

Quatrièmement, M. Hampson aura son port d'attache à Toronto. Comme il convient à une succursale, ce bureau mesure 6,000 pieds carrés, c'est-à-dire qu'il est presque quatre fois plus grand que celui de Vancouver. Peut-être l'espace supplémentaire servira-t-il à entasser tout l'argent qu'on compte faire.

● (2200)

Cinquièmement, au début de septembre a eu lieu à Vancouver la première réunion du conseil d'administration de la CDC. On avait convenu, avant que les administrateurs originaires de l'Ouest ne chambardent tout, que la réunion commencerait à sept heures du matin parce que cette heure correspondait à dix heures dans le fuseau horaire auxquels sont habitués les administrateurs originaires de l'Est. Une fois commencée, la réunion s'est déroulée très rapidement pour que les fonctionnaires et administrateurs puissent rentrer à Toronto par un avion qui décollait à 14 heures.

Sixièmement, la CDC a étudié pendant quelque temps un ensemble de possibilités d'investissements qui, par exemple, aurait permis de conserver aux Canadiens un autre 26 p. 100 de la Bethlehem Copper et d'investir des fonds canadiens au Canada, au lieu de les utiliser pour reprendre les actions américaines dans la Texasgulf. On y a renoncé, en partie croit-on, parce que le groupe qu'on aurait ainsi constitué aurait entraîné inévitablement la création d'un véritable bureau-chef dans l'Ouest. La Texasgulf, par contre, a ses principales installations en Ontario, ce qui nécessite naturellement un poste à Toronto, tout près des autorités bienveillantes du Canada central.

Les représentants de la CDC nous racontent des histoires. Ils s'installent à Vancouver dans des bureaux qui ne sont pas assez grands pour la maison Wynken, Blynken & Nod et prétendent qu'il s'agit de leur siège social. Ils essaient de nous faire croire que l'endroit où ils s'installent n'a pas d'importance, et qu'ils partageront leur temps entre les divers emplacements. On voit tout de suite ce qu'ils ont l'intention de faire. Le président de la Banque de Montréal vient de Toronto et de Vancouver, mais son siège social est à Montréal. Le président du Congrès du travail du Canada vient de Nouvelle-Écosse et le vice-président vient de Colombie-Britannique, mais tous deux résident à Ottawa où ils ont leur siège social.

Le siège social de la compagnie de la Baie d'Hudson était avant à Winnipeg et il y est toujours en théorie. Toutefois, le directeur général se trouve maintenant à Toronto et c'est là que se trouve le véritable bureau principal par définition. Lorsque les compagnies Cominco et Teck ont déménagé leur siège social à Vancouver de Montréal et Toronto respectivement, leurs directeurs généraux sont venus avec elles.

De nos jours les communications sont tellement perfectionnées que la CDC peut faire des affaires dans l'Est à partir de Vancouver. Elle est davantage capable de s'occuper des débouchés dans l'Ouest si ses bureaux sont également dans l'Ouest. Il ne faut pas oublier non plus que la CDC ne vend pas. Elle achète. Les gens qui veulent de l'argent se donneront la peine de traverser tout le conti-

Ajournement

nent si les représentants de la compagnie n'ont pas envie de voyager.

L'histoire du faux «siège social» n'a pas marché et le gouvernement doit prendre des mesures. La première consiste à convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires et à destituer Hampson du poste de directeur général. Deuxièmement, les gouvernements et le conseil d'administration doivent trouver un vrai Canadien pour prendre le poste, installer le siège social à Vancouver comme prévu et continuer à relever l'un des défis les plus passionnants qu'on puisse trouver au Canada aujourd'hui. La CDC a eu l'occasion de relever maints défis durant deux ans, mais rien ne semble avoir été fait en vue de la vente d'actions.

Je vois que mon temps est presque expiré, monsieur l'Orateur. Certains députés du côté libéral sourient, car ils croient peut-être que je me suis montré cruel envers le gouvernement, mais je veux les assurer que mon discours est une réplique de celui qu'a prononcé M. Gordon Gibson, à Vancouver. Il faisait partie du gouvernement libéral ces dernières années. Il connaît le peuple canadien et il sait pourquoi le gouvernement a remporté peu de sièges dans cette région du pays et en aura encore moins après les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. J.-Roland Comtois (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que l'intervention de l'honorable député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) au sujet de la Corporation de développement du Canada était à l'effet qu'on se préparait à localiser le siège social de cette corporation ailleurs qu'à Vancouver. Nous savons maintenant que tel n'est pas le cas, mais je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour informer la Chambre des événements qui ont entraîné cette décision du gouvernement d'établir le siège de cette corporation à Vancouver.

Le tout remonte à une déclaration faite à la Chambre des communes le 27 novembre 1971, date de la première réunion du conseil d'administration de la CDC. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) avait alors annoncé à la Chambre que le gouvernement avait fait savoir au conseil d'administration de la CDC son désir de voir le siège social transféré à Vancouver dans un délai de deux ans. L'article 10 de la Loi sur la CDC stipule ce qui suit, et je cite:

Le siège social de la compagnie doit être, à l'origine, situé à l'endroit du Canada que le gouverneur en conseil peut désigner et, par la suite, à l'endroit du Canada que le conseil d'administration peut choisir, sous réserve de l'article 21 de la Loi sur les corporations canadiennes.

Le gouverneur en conseil ayant déjà décidé que le siège social serait initialement localisé dans la région de la capitale nationale. La décision de transférer par la suite le siège social dépendait donc, de par la loi, du conseil d'administration de la CDC.

Quoique le délai fixé par le premier ministre dans sa déclaration du 29 novembre 1971 ne devait expirer qu'à la fin de 1973, l'honorable ministre des Finances (M. Turner) était en mesure d'annoncer à Calgary, le 26 juillet 1973, à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, que le conseil d'administration de la CDC avait décidé, à sa réunion du 24 juillet, d'établir le siège social de la corporation à Vancouver. Évidemment il est normal de s'attendre qu'un délai raisonnable soit nécessaire pour effectuer un tel transfert. Le ministre a indiqué que le tout pourrait se faire en octobre.